Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190605-280519-6-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 28 mai 2019

PUBLIE LE : 5 juin 2019

Délibération n°280519-6 : Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande entre les syndicats intercommunanux du domaine de Monte Cristo et du Musée Promenade

---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt et un mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 MAI 2019

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***8***
Délégués comptant pour le vote	:	***5 pour le compte administratif 2018*** ***5 pour l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande*** ***6 pour les autres délibérations***

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190605-280519-6-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

SI MONTE CRISTO – CS-280519-6

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190605-280519-6-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

OBJET : AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DU DOMAINE DE MONTE-CRISTO ET DU MUSEE-PROMENADE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

CONSIDERANT la convention de groupement de commande approuvée par délibération n°120414-8 du 12 avril 2016 portant sur des marchés de prestations de nettoyage des syndicats intercommunaux de Monte-Criso et du Musée-Promenade.

CONSIDERNANT la possibilité d'externaliser la prestation d'accueil, d'information et de surveillance et de ventes par le biais d'un marché public.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité (1 abstention)**,

ARTICLE 1 : DECIDE de signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande entre les syndicats intercommunaux du domaine de Monte-Cristo et du Musée-Promenade afin d'y ajouter les prestations d'accueil, d'information, de surveillance et de ventes.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 4/06/19

Transmis en préfecture et affiché le 5/06/19

Pour extrait conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190605-280519-6-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019